



2 x 6 Heures – Trophée du Nord

« 2CV Racing Cup & C1 Racing Cup »

18-19 Novembre 2023

Règlement Particulier

Chapitre I. Organisation

Article 1 : Définition de l'épreuve :

« 2x6 Heures – Trophée du Nord à Croix en Ternois » a le statut d'épreuve national OPEN et est composé :

- Deux courses de 6 heures des championnats de Belgique « 2cv Racing Cup » et « C1 Racing Cup »

Article 2 : Organisation :

L'épreuve sera organisée par 2CV Racing Teams asbl en conformité avec les prescriptions du code sportif international de la FIA et à ses annexes, des prescriptions du RACB Sport, des règlements sportifs et techniques spécifiques des championnats, séries et/ou coupes participantes composant l'épreuve ainsi que du présent règlement particulier et additionnel ainsi que de ses annexes.

Les modifications, amendements et/ou changements apportés au présent règlement particulier seront annoncés uniquement par voie d'additifs datés et numérotés (publiés par l'organisateur ou les commissaires sportifs).

Les règlements sportifs et techniques des championnats/séries et/ou coupes Belges figurent à l'adresse : www.RACB.com et sur le site propre à chaque série.

De part leur engagement, tous les concurrents et pilotes s'engagent à respecter ces textes et à considérer le présent règlement comme faisant partie intégrante du règlement spécifique de leur championnat. En cas de divergences d'interprétation du présent règlement, seul le texte français fera foi.

Article 3 : Informations spécifiques de l'épreuve :

Nom de l'épreuve	« 2 x 6 heures – Trophée du Nord »
Autorité sportive nationale	RACB Sport Rue d'Arlon 53 1040 Bruxelles +32 2 287 09 11 sport@racb.com
Organisateur/Promoteur	2cv racing teams asbl Rue P.J Antoine 109 4040 Herstal info@2cvracingteams.be
Directeur d'épreuve	Pascal VANHULLEBUSCH Licence RACB 2681 +32 475 54 36 66 pvhl1@telenet.be
Secrétariat et permanence	Jusqu'au 16 Novembre 2023 voir organisateur Après le 16 Novembre 2023 voir directeur d'épreuve



**Date et lieu de l'épreuve**

18-19 Novembre 2023

Circuit de Croix en Ternois

F – 62260 Saint Pol sur Ternoise

Engagement

de chaque série avant la date prévue par leur règlement

Les formulaires devront parvenir aux promoteurs

Durée des course et horaires

Voir timing

Durée du meeting

Le meeting commence avec les vérifications techniques et administratives et se termine à l'expiration d'un des délais les plus tardifs suivants :

Délai de réclamation ou d'appel ou fin d'audition

Fin des vérifications administratives et techniques

Publication du classement officiel final

Vérifications Sportives

Voir timing

Le concurrent/pilote doit être titulaire d'une licence en cours de validité d'un degré minimal comme stipulé dans le règlement sportif de la série où il participe

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve avant le 17 Novembre 2023 et il recevra une convocation avec date et heure. Cette demande DEVRA indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent, le nom du pilote ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION SPORTIVE.

La dérogation sportive est sous réserve d'acceptation par le collège des commissaires sportifs.

Les pilotes étrangers DOIVENT être en possession d'une attestation de leurs fédérations les autorisant à participer à l'épreuve.

Vérifications techniques

Voir timing

Le concurrent/pilote qui ne sait pas être présent aux vérifications doit introduire une demande de dérogation justifiée par mail au directeur d'épreuve avant le 17 Novembre 2023 et il recevra une convocation avec date et heure. Cette demande DEVRA indiquer dans l'objet : le numéro de la voiture, le nom du concurrent, ainsi que la mention DEMANDE DE DEROGATION POUR VERIFICATION TECHNIQUE.

La dérogation sportive est sous réserve d'acceptation par le collège des commissaires sportifs.

Tableau d'affichage officiel

Extérieur de la cafétaria

Essence

Il n'y a pas d'approvisionnement sur le site. Merci de se référer aux réglementations du pays visité en ce qui concerne le transport de carburant.

Briefing

Le briefing est obligatoire pour tous les pilotes. Toutes absences non justifiées au directeur d'épreuve sera passible d'une amende de 100€ ainsi que d'un refus de participer à l'épreuve.

Podium et parc fermé

Informations données aux briefings





Article 4. Officiels

Direction de course

Directeur d'épreuve et de Course	Pascal VANHULLEBUSCH	Lic 2681
Directeur de course adjoints	Noel Geilenkirchen	Lic 2495
Secrétaire de meeting	Frederic VAN RIJCKEVORSEL	Lic 4073
Collège des commissaires sportifs	Alexandre Magis	Lic 3206
	Guy Daubie	Lic 2652
	Wim Cools	Lic 3481
Collège des commissaires technique		Lic
Service médical	Frédéric DEGARDIN	
Chronométrage		Lic
Commission Commissaire de route	Yves LOISEL	Lic 9501
Directeur de la sécurité	Cédric LEPRETRE	
Relations Concurrents	Kristof MOLLEWINCKEL	Lic 4198
	Edouard DE BRAEKELEER	Lic 1664
	Johnny VANNIEUWENHUYZE	Lic 3914

Article 5. Timing

Timing Général	Voir annexe
	Ce timing est informatif et peut être modifié lors du meeting par la direction d'épreuve en concertation avec le collège des commissaires sportifs.
Ouverture paddock	Vendredi 17 Novembre 2023 à partir de 18h

Chapitre II. Conditions particulières de l'épreuve.

Article 6. Pilotes

Tous les pilotes devront être en conformité avec les dispositions prévues à l'annexe L du code sportif international 2023 émis par la FIA en ce qui concerne :

- La licence
- Les équipements individuels

Article 7. Description des véhicules admis

Les véhicules doivent être en conformité avec les règlements techniques des séries/coupes auxquels ils appartiennent.

Les équipements de sécurité de toutes les voitures doivent être en conformité avec le code sportif international 2023 émis par la FIA.

Si un véhicule est impliqué dans un incident sur la piste entraînant un rapatriement, il est obligatoire de le faire contrôler par la commission technique du RACB avant de reprendre la piste.

Article 8. Laisser passer – Carte de fonction

Ces documents seront remis/mis à disposition de chaque responsable/coordonateur de la série qui sera chargé de les faire parvenir aux concurrents/pilotes.

Article 9. Assurances

L'organisateur a souscrit à une assurance en conformité avec les dispositions de loi en vigueur en la matière. Numéro de police : AXA 730.261.439





Chapitre III. Déroulement de l'épreuve

Article 10. Essais – Qualifications

Les essais qualificatifs seront chronométrés suivant le timing en annexe.

Article 11. Grille de départ

Les grilles de départ seront établies sur base des résultats des essais qualificatifs

Les grilles de départ seront sous la responsabilité de chaque série et devront être complètes 30 minutes avant l'heure du début de procédure.

Article 12. Procédure de départ

2CV/C1 : Départ lancé à l'extinction des feux ou à défaut à l'abaisser du drapeau national.

Les instructions de mise en grille seront données au briefing de chaque série.

Article 13. Procédure d'arrivée

Le drapeau à damier sera abaissé sur la voiture la mieux classée à l'issue de chaque course de 6 heures en mouvement sur la piste.

Article 14. Procédure « safety-car »

Il y aura un safety-car en service pour l'ensemble des courses du meeting.

La procédure « safety-car » sera mise en service pour neutraliser la course sur décision exclusive de la direction de course.

Le safety-car équipé de gyrophare orange positionnés sur le toit et porteront le mot « safety-car » à l'arrière ainsi que sur les côtés.

Les voitures se trouvant en pitlane au moment de la procédure ne pourront rejoindre la piste qu'au moment où toutes les voitures suivant le safety-car seront passées à hauteur de la sortie pitlane et pendant tout le temps que l'autre safety arrive à vue de la sortie pitlane.

La fin de procédure se fera lorsqu'il sera décidé d'éteindre les feux des safety-car pendant un demi-tour.

Les dépassements seront autorisés dès que les drapeaux verts seront abaissés à la fin de la procédure.

Article 15. Procédure Full Course Yellow (FCY)

La mise en route de cette procédure sera effectuée si l'utilisation des safety-car n'est pas requise.

Cette procédure sera communiquée lors du briefing de chaque série

Article 16. Divers

Pénalités :

La présentation des pénalités se fera de la passerelle d'arrivée.

La diffusion des pénalités se fera via la voie des écrans de chronométrage et la radio team.

Rapatriement :

Jusque 30 min de l'arrivée dans un délai de 30 minutes pris en compte à partir de l'arrêt.

Chef Team :

La désignation d'un chef-team est OBLIGATOIRE et doit être communiqué par mail au directeur d'épreuve avec NOM-Prénom-Email-Gsm.

Vitesse pitlane :

50km/h pour toutes les séries



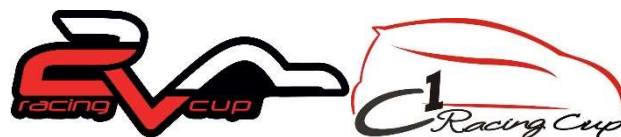


Droit de réclamation : RACB 500€
Droit d'appel : RACB 2.000€
FIA 6.000€

Les articles 13 et 15 du code sportif international 2023 sont d'applications.

Lors d'un changement de pilote, deux personnes sont autorisées pour aider au changement.

+++ RESPECTEZ LES COMMISSAIRES ET SOYEZ FAIR-PLAY, VOUS SEREZ TOUS GAGNANT +++





Circuit de
**Croix
et Ternois**

Final 1

DATE : 17/11/2023

Vendredi 17 Novembre

18.00	20.00	Paddock Open
18.00	20.00	Administrative & Technical Control Race 1 & 2

Samedi 18 Novembre

07.00	08.00	Administrative & Technical Control Race 1
08.15		Briefing
09.00	10.15	Qualifying Race 1
11.00	17.00	Race 1

Dimanche 19 Novembre

07.00	08.00	Administrative & Technical Control Race 2
08.15		Briefing
09.00	10.15	Qualifying Race 2
11.00	17.00	Race 2

